

L'extension des périmètres des plans particuliers d'intervention relatifs aux installations nucléaires



30 juin 2016

Rappel des principales dispositions des PPI actuels autour des centrales nucléaires

- **dans les 2 km** : mise à l'abri en mode « réflexe », sur sirène exploitant, dans des cas techniques définis à l'avance dans le PPI (accidents limités à cinétique rapide), par délégation du préfet
- **dans les 5 km** : évacuation, en mode « concerté » (accident à cinétique plus lente)
- **dans les 10 km** : en mode concerté, mise à l'abri et/ou ingestion de comprimés d'iode stable pré-distribués

Travaux interministériels menés à la suite de l'accident de Fukushima

- Préparation d'un plan **plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur**
 - pilotage : SGDSN
 - publié en 2014
 - couvre l'ensemble du territoire
 - comporte un volet distribution d'iode
 - déclinaison territoriale en cours
- Groupe de travail concernant **les évolutions possibles de la doctrine sur les mesures de protection / les PPI**
 - pilotage : ministères de l'intérieur et de la santé
 - travaux s'inscrivant dans la « feuille de route » associée au plan national
 - à la suite de ce GT, le 26 avril 2016 : annonce, par la ministre de l'environnement S. ROYAL, de l'extension des PPI des centrales nucléaires jusqu'à 20km

A terme, la réponse à un accident nucléaire sera donc constituée :

- De dispositions d'urgence, dans les 20 km autour des centrales, portées par les PPI, incluant l'ingestion de comprimés d'iode pré-distribués
- De dispositions planifiées sur l'ensemble du territoire, portées par le plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur

Ce schéma permet de répondre aux recommandations de l'ASN
et des autorités européennes de sûreté et de radioprotection
(WENRA, HERCA) de prévoir :

- Une réponse rapide dans les 20 km
- Une stratégie globale jusqu'à 100 km

Suite des travaux

- Le plan d'actions relatif à l'extension des PPI est en cours de finalisation (notamment sur les volets : évacuation, pré-distribution complémentaire d'iode au-delà de 10 km, cas des INB autres que les centrales nucléaires)
- Les ministres et l'ASN souhaitent que la société civile et les CLI soit associées, ce qui sera fait vers l'automne
- Une information sur l'ensemble de ces éléments est apportée dans le cadre de la campagne en cours de distribution d'iode dans les 10 km coordonnée par l'ASN

Merci pour votre attention